



**FOURNITURES SCOLAIRES NÉCESSAIRES AUX ÉLÈVES
DEVANT ÊTRE ACHETÉES PAR LES PARENTS
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023**

Élèves de 1^{re} année

2	bâtons de colle;
2	crayons marqueurs de couleur différente;
15	Crayons de plomb
1	stylo bleu;
2	crayons effaçables <u>à sec</u> à pointe fine bleus ou noirs (pour tableau blanc);
1	boîte de crayons de couleur en bois;
1	boîte de crayons feutres (dans un étui différent du reste ou dans la boîte de carton);
1	crayon permanent noir à pointe fine
1	crayon permanent noir à pointe ultra fine
2	gommes à effacer blanches souples;
1	paquet de 10 feuilles protectrices identifiées ;
1	paire de ciseaux;
1	taille-crayon;
1	règle rigide 30cm (sans la mesure anglais (pouce));
1	étui à crayons, pour la classe (efface, crayons de bois, colle, stylo, surligneurs, crayons effaçables à sec);
1	duo-tang en plastique avec 2 pochettes et attaches (assez résistant pour être utilisé plusieurs années) (portfolio d'écriture);
1	duo-tang avec pochettes, sans les attaches;
6	duo-tangs (un jaune, un bleu, un rouge, un vert, un mauve, un rose);
1	cahier à anneaux avec pochette transparente sur le dessus pour insérer des feuilles 1po (pour le coffre à outils) (avec les 10 pochettes transparentes placées dedans);
1	étui (pochette) pour reliure refermable, pour transporter des livres de lecture;
2	cahiers d'écriture (#12-182) (pointillé/interligné) (le pointillé est très important pour la pratique de l'écriture);
1	sacs de plastique (de type Ziploc) d'environ 30 cm (12 pouces) identifiés pour ranger le matériel supplémentaire;
1	sac de plastique (de type Ziploc) moyen d'environ 20 cm identifié pour les étiquettes-mots
1	sac d'école (à bretelles) identifié au nom de l'enfant;
1	couvre-tout ou vieille chemise pour les arts plastiques;
1	paire de chaussures pour l'intérieur, qui ne marque pas le plancher (éducation physique).
1	paire de chaussures pour l'extérieur;
1	sac identifié au nom de l'élève, contenant des vêtements pour les cours d'éducation physique.

Notes : Il est très important d'identifier le matériel de votre enfant pour éviter les pertes car nous n'assumons pas la responsabilité de la perte d'objets, de vêtements ou de jouets. Veuillez prendre note que tous les articles scolaires de style gadget (ex. : crayon lumineux, taille crayon musical) sont **interdits** à l'école. Ces trucs amusants et attirants sont trop souvent causes de vols, pertes et distraction chez l'enfant et nous n'en assumons pas la responsabilité.

***D'année en année, par souci d'économie et pour l'environnement, nous vous conseillons
fortement de réutiliser le matériel en bon état!
Merci de votre précieuse collaboration!***

AVDB/2023-05-16

École de la Morelle
410, rue de l'Aréna
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0
(418) 277-2160